
Procès-verbal de l'examen public portant sur l'analyse de l'opportunité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (volet agglomération)

Mercredi 7 octobre 2015 à 13 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Benoit Dorais, président
M. Robert Coutu, vice-président
Mme Sylvia Lo Bianco, vice-présidente
M. Sterling Downey
M. Michel Gibson
Mme Justine McIntyre
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
Mme Sophie Thiébaud

COMMISSAIRES ABSENTES

Mme Marie-Eve Brunet
Mme Lorraine Pagé

1. Ouverture de l'assemblée

Le président déclare l'assemblée ouverte à 13 h 10. Il remercie les participants de s'être déplacés pour assister à cette assemblée et se présente. Il excuse Mme Marie-Eve Brunet, absente cet après-midi. Il invite les membres de la commission à se présenter à tour de rôle.

M. Dorais salue ensuite M. Jacques Savard, chef d'équipe, et M. Mustapha Trari, conseiller en développement social, Division du développement social, à titre de représentant du Service responsable d'appuyer la commission dans l'examen de ce dossier.

Il souligne également la présence de Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif responsable du développement social et communautaire ainsi que de l'itinérance.

En mise en contexte, le président précise les étapes franchies de cette consultation publique et rappelle les mécanismes de communication déployés pour rejoindre les personnes susceptibles d'être intéressées par le sujet.

Le président procède ensuite à la lecture du projet d'ordre du jour.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Gibson, appuyée par M. Downey, l'ordre du jour est adopté.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance publique du 16 septembre 2015

Sur une proposition de M. Coutu, appuyée par Mme Lo Bianco, le procès-verbal est adopté.

4. Audition des mémoires

M. Dorais explique aux participants le déroulement de cette partie de l'assemblée et invite le premier participant à prendre place.

4.1 M. JEAN-PAUL FANIEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, M. SIMON AMBEAULT, PRÉSIDENT ET MME GHISLAINE THÉORÉT, VICE-PRÉSIDENTE, TABLE DE CONCERTATION SUR LA FAIM ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

M. Faniel présente l'organisme établi depuis 1990. M. Faniel résume ensuite les propositions prioritaires de la Table en lien avec le sujet de la consultation. Ces propositions sont issues du mémoire intitulé « *Pour un système alimentaire montréalais durable et équitable, 2012* », et constituent le fruit d'une année de travail concerté.

L'alimentation doit être considérée et traitée comme un besoin essentiel et non comme une marchandise. Or, c'est le rôle majeur des autorités publiques de garantir les besoins essentiels des populations qu'elles représentent et desservent;

Le droit reconnu à une saine alimentation pour tous est assorti de trois conditions pour garantir la sécurité alimentaire : la capacité d'achat de tous les citoyens, l'offre de nourriture de qualité à tous et enfin l'apprentissage universel des compétences culinaires et nutritionnelles pour bien se nourrir;

Le pouvoir d'achat pour tous nécessite des pressions pour que les gouvernements adoptent les différentes mesures nécessaires à la couverture des besoins essentiels;

L'accès économique à une saine alimentation pour les écoliers. À ce sujet, le maire de Montréal devrait devenir le porteur du projet de la *Table des écoliers*, « Cantine pour tous », qui vise la mise sur pied graduelle d'un programme de cantines scolaires dans toutes les écoles du système public sur le territoire de la Ville de Montréal, avec une modulation du prix des repas en fonction de la capacité de payer des familles;

L'accès économique et physique à une saine alimentation pour tous : ici encore le maire de Montréal devrait porter des mesures de soutien aux organismes communautaires de solidarité alimentaire, en :

- Priorisant la sécurité alimentaire dans l'attribution du Fonds de lutte à la pauvreté par les arrondissements;
- Garantissant les locaux nécessaires aux organismes communautaires pour accomplir leur mission de 1re ligne partout sur le territoire montréalais (la CSDM ne peut plus le garantir et les personnes en situation d'urgence étant souvent isolées et peu mobiles);
- Offrant des informations permanentes sur les services à tous les Montréalais, notamment les services d'urgence aux personnes vulnérables et isolées.

La reprise de pouvoir citoyen sur l'alimentation, pour améliorer la santé : à cet effet, les réseaux citoyens d'économie et d'entraide comprennent les groupes d'achats, les cuisines collectives, les jardins collectifs et les épiceries communautaires ou solidaires.

Ces réseaux ont besoin que les élus les soutiennent dans leur mission de services publics. Cela peut prendre la forme de :

- Soutien financier accru par les arrondissements;
- Offre de locaux dans les centres sportifs et écoles, afin de faciliter la réalisation des activités des groupes communautaires;
- Prêts de camions de la Ville le soir ou la fin de semaine, pour le transport des aliments;
- Agrandissement des espaces réservés à l'agriculture urbaine collective.

M. Faniel conclut que l'élaboration d'un système alimentaire solidaire et durable ne relève pas uniquement des compétences municipales et régionales à Montréal. Les municipalités peuvent cependant jouer un rôle rassembleur pour entreprendre, avec la société civile, ce changement sociétal important.

Questions et commentaires des commissaires

Les différentes compétences des paliers décisionnels ont-elles été prises en considération dans vos recommandations ? Plusieurs dimensions de l'alimentation ne sont pas du ressort des municipalités. La capacité de rassembleur du maire et de ses conseillers est cependant importante à l'occasion de la négociation du statut de métropole de Montréal avec les paliers de gouvernement supérieur. La Ville de Montréal est le moteur économique du Québec et elle concentre aussi les efforts de lutte à la pauvreté.

Pourquoi le CPA devrait-il relever directement du maire de Montréal, selon vous? L'action de la Ville devrait reposer sur une vision d'ensemble concertée, ce qui permettrait ensuite de prendre des orientations cohérentes et harmonisées sur le territoire de l'agglomération.

Comment voyez-vous votre rôle par rapport à celui d'un CPA et celui du SAM, pour éviter le dédoublement de structures de concertation? Les membres de la Table croient que la mise en place d'un CPA est porteuse d'espoir réaliste. Ils croient aussi que le SAM est bien rodé et pourrait prendre le relais. Cependant, un effort supplémentaire doit être fait par un CPA pour consulter régulièrement les organismes œuvrant dans les quartiers, afin de mieux comprendre les difficultés concrètes rencontrées et la variété de stratégies élaborées pour y répondre.

Pourquoi un budget levier pour réaliser des projets devrait-il relever d'un CPA? Le CPA doit être un lieu d'échanges sur les grandes orientations et un lieu qui se donne des moyens d'intervenir concrètement sur le système alimentaire.

Les organismes en sécurité alimentaire reçoivent-ils actuellement des subventions par le biais des arrondissements? Oui, à travers les fonds de lutte à la pauvreté. Cependant, aucune proposition n'est

proposée par la ville-centre pour prioriser la sécurité alimentaire dans ce fonds, alors que l'alimentation est un enjeu majeur de pauvreté.

Comment améliorer les services directs auprès de la population dans le besoin, dans un contexte où plusieurs organismes sont en concurrence sur le terrain? En période de coupes budgétaires, la tendance est forte pour les organismes de se concurrencer. La Table réagit à cette situation en offrant à ses membres, sur une base volontaire, de créer des communautés de pratiques en vue d'améliorer leurs façons de travailler afin d'être plus complémentaires et de développer une solidarité.

Pourquoi accordez-vous une importance au travail réalisé en amont, à l'éducation alimentaire saine, par exemple? C'est en ce sens que le travail avec les jeunes et leurs parents est si important, pour permettre aux personnes d'acquérir des habiletés alimentaires.

Parmi vos membres, y en a-t-il qui œuvrent dans l'Ouest-de-l'Île? Peu, et cela fait justement partie des perspectives à étudier, car il y a des poches de pauvreté dans ce territoire et les personnes sont particulièrement vulnérables parce qu'elles ont peu de services.

4.2 M. JEAN-PHILIPPE VERMETTE, CONSEILLER STRATÉGIQUE, CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL, ACCOMPAGNÉ DE MME PATRICIA CUSINATO, DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ET DES COMMUNICATIONS

M. Vermette présente l'historique de la Corporation de gestion des marchés publics, datant des années 1990. Il explique que présentement, les marchés publics occupent 5% de parts de la consommation de produits alimentaires, les grandes chaînes d'alimentation accaparant 95% du marché. Or ces grandes chaînes d'alimentation achètent peu de produits locaux.

La Corporation croit qu'un CPA serait un atout pour Montréal, à l'instar de nombreuses villes américaines. La mise en place d'une telle instance permettrait la définition d'une vision cohérente, de politiques et de règlements-cadres en matière d'alimentation ainsi que le développement d'initiatives alimentaires à l'échelle régionale. M. Vermette cite en exemple la Ville de Boston, où le CPA est à la fois responsable des camions de nourriture de rue, de l'offre alimentaire dans les installations municipales et de l'élaboration des programmes visant à encourager la consommation de produits locaux et solidaires.

Pour les citoyens montréalais, un CPA permettrait d'assurer une veille sur l'état du système alimentaire, de déterminer les déficits des personnes vivant dans les quartiers défavorisés, en vue de renforcer l'accès physique aux producteurs et transformateurs alimentaires. Un CPA veillerait aussi à soutenir les marchés publics pour garder le lien avec la production alimentaire locale. Un CPA pourrait par exemple soutenir des campagnes d'économie circulaire et solidaire qui, à l'instar des *Fruits de la solidarité*, dans le quartier Centre-Sud, permettraient à des entreprises montréalaises de subventionner l'achat de nourriture saine dans les marchés, pour les personnes démunies.

Le modèle hybride du SAM semble efficace, mais avec une implication beaucoup plus grande des élus, puisqu'il y a absence de direction sur ce point. Les enjeux identifiés par le SAM sont tous prioritaires. La Corporation souhaiterait d'ailleurs siéger sur un tel CPA, afin de mettre à contribution l'expertise des marchés publics.

Questions et commentaires des commissaires

Le programme provincial de lutte à la pauvreté devrait-il être administré par un CPA? La Corporation est davantage préoccupée par le potentiel du CPA pour faciliter l'adoption de règlements favorables au système alimentaire et pour servir de levier vers le politique. Pour la question financière, la Corporation reprend les propositions du SAM et ne croit pas qu'il serait pertinent d'en faire le grand argentier de l'alimentation.

Qui est responsable des barrières politiques, urbanistiques et réglementaires freinant l'accès à des produits locaux, frais et abordables? Aujourd'hui, on reconnaît enfin que la Ville a un rôle à jouer en alimentation. Plusieurs mesures réglementaires et politiques existent pour faciliter l'accès à une alimentation saine, mais ne sont pas mises en place pour l'instant. En plus, le fait de lever ces barrières n'engendre pas de coûts, pour les municipalités de l'île de Montréal.

Quels sont les avantages d'avoir des élus ? La présence d'un élu dynamique est extrêmement importante, car l'exercice de sa direction accélère souvent l'étude et la réalisation des dossiers par les fonctionnaires.

Vous ne craignez pas les dédoublements entre ce que fait le SAM et ce que ferait un CPA, en proposant un budget levier pour réaliser des projets ? L'idée étant d'avoir un fonds de 250 000\$ provenant de programmes déjà existants pour servir de levier dans la réalisation de projets, et 250 000\$ de nouvel argent pour assurer la permanence du CPA. Quant à savoir à quelle structure ces fonds iraient, M. Vermette laisse à la commission le soin d'en convenir. Des ressources humaines provenant de la Ville sont importantes pour éviter d'engendrer des dépenses supplémentaires.

À la question d'un membre, la Corporation confirme qu'elle a peu de membres producteurs dans l'Ouest-de-l'Île. Un modèle permettant de mettre en valeur la production locale de l'île n'a pas encore été développé. Il s'agit cependant d'un souhait pour le futur.

Pour l'Ouest-de-l'Île, avez-vous pensé à approcher l'AMT, qui détient de vastes stationnements inutilisés la fin de semaine ? Le transport est un enjeu majeur dans l'Ouest-de-l'Île. Les marchés de destination ne sont plus le modèle de développement privilégié. La Corporation recherche dorénavant les espaces de fort achalandage tels les lieux de transit intermodal comme les gares ou les stations de métro ou terminus d'autobus, pour y implanter de petits marchés de transition. Ce type de projet est d'ailleurs en expérimentation à l'heure actuelle.

4.3 M. VINCENT GALARNEAU, CONSEILLER ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE, VIVRE EN VILLE

M. Galarneau salue la démarche de réflexion et présente l'organisme qui existe depuis 1995. Il indique qu'en ce qui a trait à l'agriculture et à l'alimentation, *Vivre en ville* a publié un livre intitulé « Ville nourricière : Mettre l'alimentation au cœur des collectivités ». Cet ouvrage présente une synthèse des différentes facettes des politiques alimentaires, à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Pour *Vivre en ville*, un CPA à l'échelle municipale est à la fois légitime et nécessaire. Les villes ont en effet des compétences spécifiques en matière de planification et de réglementation pour favoriser le système alimentaire. Elles ont aussi un pouvoir rassembleur et une capacité de concertation importante, ce qui justifie amplement leur intervention dans ce domaine. En plus, le fait de travailler en alimentation permet aux municipalités d'atteindre des objectifs plus larges de développement durable, de promotion des saines habitudes de vie, de soutien aux familles et aînés, de lutte à la pauvreté, de développement touristique, etc.

Compte tenu de la complexité des enjeux, il est important que cette démarche se fasse dans la continuité de la concertation du SAM. Une diversité d'acteurs doit être impliquée, tant ceux qui ont un rôle direct dans le cycle de l'alimentation, mais également les acteurs périphériques, notamment ceux de la santé et de l'éducation. Il est également fondamental de travailler à plusieurs échelles, avec les différentes initiatives locales et régionales, de façon à ce que les politiques soient efficaces.

L'instance devrait disposer d'une certaine autonomie de moyens, tout en ayant le soutien des instances municipales et l'écoute des élus en particulier, de façon à jouer pleinement son rôle-conseil. *Vivre en ville* offre sa collaboration pour partager les connaissances cumulées par l'organisme et les diffuser par divers moyens.

Questions et commentaires des commissaires

Vous semblez indiquer par votre mémoire que les choses pourraient aller mieux, est-ce exact ? Les enjeux sont réels : il y a de la redondance, des doublons, etc. Cependant, Montréal peut se vanter de plusieurs réalisations et le SAM fédère de plus en plus de partenaires. Un CPA aurait un impact intéressant pour assurer une meilleure coordination des efforts sur le territoire et formaliser l'engagement de la Ville de Montréal envers l'alimentation.

Devrait-on avoir une réflexion sur le développement de l'agriculture urbaine, les jardins collectifs et communautaires ou les autres initiatives ? Les actions directes sur les questions alimentaires ne sont pas seules à avoir un impact sur l'alimentation. Par exemple, un aménagement urbain dense avec des espaces verts réservés qui peuvent être cultivés, tout cela favorise de saines habitudes de vie et améliore la qualité de vie en général. L'agriculture urbaine est en effervescence à Montréal et fait l'objet d'une grande mobilisation. On pourrait par exemple aller plus loin et mettre en place un centre de ressources partagées pour encourager davantage l'émergence de petites entreprises innovantes.

Pourquoi le CPA devrait-il prendre la relève du SAM ? L'idée n'est pas de remplacer cette instance, mais plutôt de poursuivre la mobilisation entamée, en ajoutant des parties prenantes et en assurant un canal de communication plus formel entre les élus et le CPA. Il faut continuer le SAM, non pas le remplacer. Cette instance est très bien organisée et il serait dommage de la balayer.

Le président remercie *Vivre en ville* pour la qualité des questionnements soulevés par leur mémoire.

4.4 CARREFOUR ALIMENTAIRE CENTRE-SUD, MME LÉA-MAUDE GOBEIL ET MME MARIE-CLAUDE MORIN-QUELLET

Mme Ouellet présente le Carrefour qui est la réunion du Marché solidaire Frontenac et Rencontres cuisine. Ainsi, le Marché solidaire travaille à favoriser l'accès à une alimentation saine et au soutien du développement alimentaire du système local écologique et solidaire. *Rencontres cuisine* travaille au niveau des cuisines collectives, groupes d'achats et projets éducatifs variés, en collaboration avec les organismes du quartier. Plusieurs initiatives sont développées par ces organismes.

Malgré toutes ces initiatives, on constate l'augmentation de l'insécurité alimentaire à Montréal. Une réflexion stratégique s'impose sur le système alimentaire dans sa globalité et le CPA pourrait être une

instance de consultation entre les différents acteurs pour proposer des solutions pertinentes.

Le CPA devrait avoir trois rôles. D'abord, il devrait être un espace de coopération régional entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux, afin de mieux arrimer les démarches et les projets. Un CPA devrait également être un soutien à l'action, en investissant dans des initiatives innovantes, favorisant les collaborations entre les acteurs du milieu et visant à pérenniser les succès en cours. Enfin, le CPA devrait jouer un rôle de recommandations, à la suite de la concertation des différents acteurs, en vue de l'adoption des politiques, des règlements, etc.

La structure du CPA devrait être non partisane et rassembler l'ensemble des partenaires locaux et régionaux, dont la société civile, pour que tous puissent s'y reconnaître.

Enfin, les enjeux que devrait en priorité aborder un CPA relèvent de quatre grands thèmes :

- 1- la réduction de l'empreinte écologique du système alimentaire;
- 2- l'augmentation des mesures de sensibilisation à la saine alimentation et la prévention;
- 3- l'amélioration de l'offre alimentaire;
- 4- la lutte contre la pauvreté.

Le CPA devrait relever de l'Agglomération de Montréal, afin de lui permettre d'étudier des enjeux d'échelle régionale. Il pourrait ainsi aider les décideurs à prendre en compte l'alimentation dans toute prise de décision majeure, à l'échelle de l'agglomération. Par exemple, le CPA pourrait émettre un avis afin de protéger les terres agricoles. Quant aux ressources requises pour lui permettre de remplir son rôle, le Carrefour recommande le montant et la répartition déjà proposés par le SAM. Le Carrefour s'engage à participer activement aux travaux d'un CPA et à jouer un rôle de relais quant aux besoins des initiatives locales et de l'expertise terrain.

Questions et commentaires des commissaires

Qu'entendez-vous par une structure non partisane? Les organismes doivent pouvoir se reconnaître dans un CPA, c'est pourquoi il ne doit pas avoir une couleur politique.

À quelle échelle le CPA devrait-il se situer, au niveau de l'agglomération ou de la CMM? Un CPA devrait au moins être porté à l'échelle de l'agglomération et voir à établir des liens à l'échelle de la CMM.

Qu'est-ce que le conseil consultatif agricole de la CMM? Il s'agit d'un comité dont chaque MRC doit se doter. Il est composé à 50% de producteurs agricoles, les autres 50% étant composés d'élus et de citoyens. Ce comité consultatif peut être un partenaire complémentaire, car il étudie et peut donner des avis sur tout ce qui concerne la zone agricole. Il se penche par exemple sur des dossiers tels les demandes de dézonage.

Serait-il intéressant que le CPA puisse aussi argumenter en faveur de la protection des terres agricoles du territoire, dans une perspective de sécurité alimentaire? Le CPA pourrait en effet émettre des avis ou faire des pressions lorsque des projets menacent des terres agricoles.

Pourquoi un budget levier pour réaliser des projets est-il nécessaire? Ce type de fonds est incontournable pour réaliser des projets concrets.

Les banques alimentaires travaillent-elles en concertation les unes avec les autres, pour les périodes de l'année où la demande est forte ou encore l'offre faible? À l'échelle locale, le Carrefour travaille en collaboration avec la principale banque alimentaire du quartier centre-sud et d'autres organismes œuvrant en partie en alimentation. Il existe une table de concertation locale en alimentation, la table Cigale, dont l'organisme fait partie. Des référencements sont faits d'une banque à l'autre.

Enfin, le président souligne un passage qui résume plusieurs interventions : « *La mise sur pied d'un CPA portera reconnaissance et légitimité à la problématique de l'insécurité alimentaire et en fera un enjeu politique de premier plan en le situant au cœur des débats et de la prise de décision* ».

4.5 M. JEAN LEFEBVRE, VICE-PRÉSIDENT, AFFAIRES GOUVERNEMENTALES, CONSEIL DES CHAÎNES DE RESTAURANTS DU QUÉBEC (CI-APRÈS LE CONSEIL), FILIALE DE RESTAURANTS CANADA

M. Lefebvre présente l'organisme, une filiale de Restaurants Canada. Il explique la contribution économique et sociale de ses 4000 membres restaurateurs au Québec, principalement les grandes chaînes. Il informe les commissaires que la moitié des restaurants au Québec se situent dans la région métropolitaine.

Le Conseil a appuyé partout les démarches de mise en place de CPA au Canada et réitère sa volonté d'appuyer cette démarche. Les éléments sur lesquels les restaurateurs jugent important d'agir et de réfléchir à l'intérieur d'un CPA sont l'achat local, l'environnement, l'accès à une saine alimentation,

l'agriculture urbaine. Le CPA doit devenir un facilitateur entre les acteurs de l'alimentation.

Enfin, le Conseil annonce ne pas vouloir occuper un siège au CPA, mais souhaite cependant être invité en amont afin de réfléchir aux actions portées par cette instance, et en particulier pour discuter des enjeux touchant à la restauration. M. Lefebvre conclut en proposant d'actualiser le mandat du SAM plutôt que de mettre sur pied une nouvelle structure.

Questions et commentaires des commissaires

Pourquoi les grandes chaînes ne sont-elles pas accessibles à proximité de certains milieux de vie ? Les restaurateurs disposent de modèles d'affaires qui leur permettent d'évaluer le rendement d'une succursale et de choisir une localisation adéquate en conséquence. Toutefois, des efforts sont faits pour réduire l'empreinte écologique parmi les membres, pour favoriser l'achat local et sensibiliser aux façons d'éviter le gaspillage alimentaire en établissant des partenariats avec les banques alimentaires.

Les chaînes de restauration peuvent avoir un grand impact social, dans l'évolution des menus par exemple. Les chaînes de restauration peuvent-elles aider à combler les besoins spéciaux des consommateurs? Vingt-quatre grandes chaînes ont déjà implanté un programme pour aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées en fonction des ingrédients.

Les restaurants sont souvent des agents de changement et les commissaires sont reconnaissants au Conseil des chaînes de restaurants du Québec d'avoir participé à la consultation.

4.6 DOCTEUR LOUIS DROUIN, MÉDECIN-CONSEIL, DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CIUSSS DU CENTRE-SUD DE MONTRÉAL (DSP)

Dr Drouin explique que la Ville de Montréal est sur une lancée en ce qui concerne les enjeux alimentaires. Il illustre son propos en résumant le type d'initiatives soutenues par la DSP pour améliorer le système alimentaire montréalais qui se regroupent autour de 6 enjeux :

- Insécurité alimentaire;
- Agriculture urbaine;
- Accès à une alimentation saine dans les déserts alimentaires;
- Accès à une alimentation saine dans les installations municipales;
- Souveraineté alimentaire québécoise, un enjeu économique qui s'incarne dans la production locale et l'achat local;
- Impacts des changements climatiques, liés au précédent.

Depuis trois ans, les porteurs des projets ont commencé à vouloir fédérer les acteurs du système alimentaire autour de ces différents enjeux, en vue d'obtenir des résultats. Les acteurs sociaux, économiques, environnementaux et autres travaillent davantage en collaboration. En même temps, on a assisté à la mise en place du SAM et du Comité permanent en agriculture urbaine.

Ainsi, la DSP constate que l'agglomération de Montréal a besoin d'un CPA – un Conseil du SAM –, qui relève de Concertation Montréal. Un tel conseil du système alimentaire montréalais a pour but de soutenir les initiatives locales, car c'est à cette échelle que les projets prennent forme. Un CPA pourrait aussi permettre le partage des expériences, connaissances et leçons tirées des projets dans les différents quartiers. L'autre avantage de ce type d'instance repose sur sa capacité à influencer l'adoption de réglementation-cadre pour favoriser le développement du système alimentaire, au lieu d'avoir des règlements différents d'un arrondissement à l'autre. Le CPA pourrait enfin permettre de convenir des priorités pour Montréal et de parler d'une seule voix en vue d'obtenir le soutien des paliers supérieurs de gouvernement, incluant des ressources financières supplémentaires.

La valeur ajoutée d'un CPA est la synergie entre les parties prenantes du système alimentaire, ainsi que le fait de s'entendre sur des objectifs et résultats communs et sur les façons de mesurer l'atteinte de ces résultats.

Le rôle d'un CPA est la concertation régionale, le soutien local et la recherche de financement pour réaliser des projets locaux. Le financement pourrait d'ailleurs être multipartite et la DSP est d'ailleurs prête à y investir. La structure doit être hybride, responsable envers le conseil d'agglomération, mais rattachée administrativement à Concertation Montréal.

Enfin, outre une contribution au financement, la DSP souhaite offrir sa capacité d'évaluer les pratiques et de participer avec la recherche pour faire de ce CPA un exemple à l'échelle canadienne.

Questions et commentaires des commissaires

Pourquoi le CPA devrait-il être confié à Concertation Montréal ? Pour la DSP, l'assise administrative du CPA devrait être Concertation Montréal. Cependant, il devrait être imputable envers les élus du conseil

d'agglomération. L'élu responsable devrait varier selon les enjeux prioritaires identifiés par les partenaires du CPA. Selon Dr Drouin, le SAM devrait se transformer en CPA et se renouveler pour intégrer le Comité permanent d'agriculture urbaine en plus d'être formellement soutenu par au moins un élu qui devient imputable du CPA. Pour le Dr Drouin, il ne faut pas maintenir ces deux structures.

Quelle serait la composition idéale d'un futur CPA? Un CPA devrait inclure des représentants du palier local et non seulement du palier régional, à l'instar du modèle torontois.

Selon vous, l'accès des personnes démunies à une alimentation saine et abordable demeure une priorité dans la mise sur pied d'un CPA, n'est-ce pas? En effet, un principe à la base du CPA devrait être la réduction des inégalités sociales et pour ce faire, viser par les actions qu'il soutient à rejoindre les personnes vulnérables et répondre à leurs besoins.

Comment un CPA pourrait-il aider la Ville à se préparer aux changements climatiques à venir et assurer la sécurité alimentaire sur son territoire, sachant que ces changements auront nécessairement un impact sur l'approvisionnement en nourriture? Une des orientations du gouvernement du Québec vise à davantage compter sur ses propres moyens de production pour alimenter la population. Les partenaires en ont d'ailleurs discuté au sein du SAM. Une des conclusions de cet échange est qu'il faut renforcer à la fois la production et la distribution. Un projet en ce sens est d'ailleurs parrainé par le SAM, pour introduire les produits québécois dans les établissements scolaires et de santé. Dr Drouin s'inquiète aussi de l'avenir de l'agriculture dans certaines régions des États-Unis et dont le Québec dépend à l'heure actuelle pour s'alimenter. Il observe avec intérêt l'émergence de l'agriculture urbaine locale dans certains quartiers, qui rend une saine alimentation accessible aux plus démunis. Selon ses informations, la capacité agricole au cœur de Montréal serait très importante et pourrait être potentialisée davantage.

Des tensions existent d'une part entre la spéculation foncière sur le territoire montréalais et d'autre part l'abandon des terres agricoles en région. Qu'en pensez-vous? Dans les quartiers centraux où l'agriculture urbaine est en train d'émerger, les propriétaires immobiliers, privés ou institutionnels cèdent des terrains aux organismes communautaires. Dr Drouin souligne au passage la capacité innovante des organismes communautaires qui, par leurs projets, contribuent à la pérennité du système alimentaire, en matière de production, de distribution et de viabilité économique.

Qu'est-ce que la Ville devrait faire de son programme des jardins communautaires ? Compte tenu du succès de ce programme et des listes d'attentes, ce programme devrait être rehaussé financièrement en vue de poursuivre l'acquisition de terrains. Dans plusieurs quartiers à l'heure actuelle, les promoteurs d'initiatives communautaires font l'inventaire des terrains vacants sur lesquels ils espèrent pouvoir les cultiver. Ceci soulève d'ailleurs l'enjeu de la contamination potentiel des sols et de leur réhabilitation, ce pourquoi il serait intéressant de se doter de balises communes. Quant aux pistes visant à bonifier le programme, la question demeure, mais il sera important de se demander comment améliorer le dossier de l'agriculture urbaine à Montréal, en se demandant notamment si les personnes qui en ont le plus besoin profitent elles aussi de ce programme.

4.7 MME JULIE DOSTALER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET MME ROTEM AYALON, CONSEILLÈRE NATIONALE EN ALIMENTATION ET EN AMÉNAGEMENT, QUÉBEC EN FORME

Mme Dostaler présente l'organisme Québec en forme. L'OBNL financé par le Gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) a reçu en 2007 un mandat pour 10 ans, afin de favoriser les saines habitudes de vie auprès des jeunes. Ce mandat prendra fin en 2017 et aura permis de soutenir la mobilisation de centaines d'acteurs à l'échelle locale, régionale et nationale. Plusieurs acteurs sont présentement engagés à Montréal autour des 25 regroupements locaux, ainsi qu'auprès du SAM et de Montréal physiquement active (MPA).

Québec en forme accueille avec enthousiasme l'idée que Montréal mette en place un CPA et y voit un certain legs. Ceci permettrait aux acteurs après 2017 d'intégrer toutes les préoccupations en lien avec la saine alimentation à l'intérieur des différentes politiques publiques qui peuvent être mises en place aux différents paliers de gouvernance.

Mme Ayalon poursuit en présentant les neuf recommandations de Québec en forme.

- 1- Reconnaître l'expertise pertinente et la structure utile du SAM;
- 2- Transformer le SAM en CPA plutôt que de mettre en place une nouvelle structure;
- 3- Financer le CPA adéquatement, tant pour sa structure que pour financer des projets;
- 4- Consolider les liens entre initiatives locales, régionales et nationales pour faciliter la collaboration. Partager les connaissances et réduire les silos entre territoires;

- 5- Que le CPA assume un rôle de liaison, de concertation, de soutien et de conseil. Ces rôles sont présentement assumés par le SAM, sauf celui de conseil qui gagnerait à être développé dans un futur CPA;
- 6- Favoriser des mesures, des politiques et initiatives favorables à la saine alimentation. Il s'agit d'un enjeu prioritaire pour l'île de Montréal;
- 7- Soutenir la participation des gestionnaires et intervenants de tous les secteurs – santé, nutrition, environnement, économique, pour améliorer le système alimentaire montréalais;
- 8- Permettre que le système alimentaire soit sain, équitable et durable pour tous;
- 9- Développer des connaissances en lien avec le CPA. Évaluer le travail et les résultats afin de s'améliorer et faire profiter les autres municipalités du Québec.

En terminant, le QEF s'engage, d'ici 2017, à investir argent et ressources humaines dans la transition du SAM vers la mise en place d'un CPA. Il offre sa collaboration pour participer à la planification stratégique, pour solliciter de nouveaux membres, pour partager les informations sur les retombées et les apprentissages ainsi que pour transférer les connaissances vers les autres régions du Québec.

Questions et commentaires des commissaires

Pouvez-vous fournir quelques informations sur votre organisme? Le siège social est situé à Trois-Rivières et regroupe plus d'une centaine d'employés. À Montréal, une équipe d'une dizaine d'agents de développement déploie le programme sur le territoire de l'agglomération.

Quelles suites envisagez-vous, après 2017? Québec en forme a reçu un mandat qui se termine le 31 mars 2017 et les deux bailleurs de fonds, le Gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon, n'ont pas pris de décision quant aux suites de cette entente de partenariat. L'OBNL doit réfléchir à son propre avenir si jamais il n'y avait pas de renouvellement de l'entente. Québec en forme rappelle avoir décidé de soutenir le plan d'action du SAM entre 2014 et 2016. Or le SAM était auparavant financé par la Ville de Montréal et la DSP. Après mars 2017, Québec en forme passe le flambeau vers un autre bailleur de fonds.

Quels impacts une politique alimentaire pourrait-elle avoir sur la santé des Montréalais, plus largement? L'amélioration de la santé des citoyens passe par la création d'un environnement favorable à la santé. Il n'est pas suffisant d'agir sur les choix individuels, si l'accès aux aliments sains n'est pas facilité. Or, une ville a un rôle à jouer sur tout son territoire pour améliorer l'accès aux aliments sains. Ces moyens incluent l'urbanisme, le cadre réglementaire, l'aménagement du territoire, la localisation des commerces, des marchés, etc. D'ailleurs, dans le cadre du plan d'action du SAM, une formation sera d'ailleurs offerte dans les prochains mois aux élus des arrondissements et villes liées, afin d'outiller les décideurs sur les façons de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie. Un CPA peut aussi aider à avoir des stratégies arrimées pour faire en sorte que tout le territoire profite d'initiatives visant un meilleur accès à l'alimentation.

Comment un désert alimentaire est-il défini? Il s'agit d'un secteur où les résidents n'ont pas accès à des aliments sains à l'intérieur de 500 m et 1 km, ou encore à 10 minutes de marche. De plus, le taux de motorisation des résidents y est faible et le transport en commun ne permet pas d'accéder facilement aux épiceries.

4.8 M. ÉRIC DUCHEMIN, DIRECTEUR, LABORATOIRE SUR L'AGRICULTURE URBAINE

M. Duchemin propose une perspective de l'agriculture urbaine qui se veut autant du développement social, environnemental qu'économique. Cette agriculture urbaine ne peut se développer pleinement et avoir un rôle pour l'agglomération sans une instance qui favorise sa mise en place. Les pouvoirs de la Ville peuvent en effet faciliter le développement de l'agriculture urbaine. On est ici dans des questions qui touchent l'urbanisme et le développement économique

À Montréal, le mouvement de l'agriculture urbaine est développé et varié. Les jardins communautaires produisent par exemple pour une valeur de 1,5 million de \$ de nourriture annuellement, selon les estimations du Laboratoire. Cependant, une partie importante de cette production n'est pas consommée et se retrouve au compost, par manque de connaissance et de soutien des citoyens-jardiniers, ou encore parce que les programmes de jardins communautaires ne réfléchissent pas à l'utilisation de ces surplus, qui pourraient servir ailleurs.

De plus, plusieurs initiatives de plus grande envergure se déroulent également sur l'île de Montréal : les Fermes Lufa, Pousse-menu, la Coopérative Bioma, les champignons Blanc de gris, le Santropol roulant, Cultiver l'espoir, en plus des fermes existantes sur l'île, etc. Ces initiatives sont cependant laissées à elles-mêmes, sans trop de soutien pour les appuyer dans des démarches vers l'adoption de politiques ou de réglementation favorables à l'agriculture urbaine. De plus, le développement de marchés solidaires pourrait devenir des points de vente pour ces produits et créer aussi des emplois à Montréal.

Selon le chercheur, un CPA devrait :

- Regrouper l'expertise afin de permettre le développement équitable d'une agriculture urbaine riche, plurielle et tenant compte de ses multiples dimensions, soit l'alimentation, le développement social, la sécurité alimentaire, la justice alimentaire et le développement économique;
- Mobiliser et informer les nombreux citoyens qui souhaitent faire de l'agriculture urbaine, de sorte qu'ils développent leurs capacités et ont réellement un impact sur leur alimentation, et ce au-delà des jardins collectifs par exemple fournir des outils et des formations;
- Développer de façon cohérente des politiques alimentaires pour l'ensemble de l'agglomération avec des missions bien définies.

La création d'un CPA devrait inclure ce qui se fait au SAM et inclure également le comité permanent sur l'agriculture urbaine. Le CPA devrait être hybride, entre société civile et représentation municipale. L'alimentation est en effet portée par des acteurs très dynamiques de la société civile. L'instance mise en place doit donc inclure ces acteurs de l'alimentation et de l'agriculture pour qu'ils aient un véritable rôle à jouer dans le développement de politiques favorables à l'agriculture urbaine et à l'alimentation. Un lien avec les services municipaux de toutes les villes de l'agglomération est de plus nécessaire, car beaucoup de décisions sont prises à ce niveau. La Ville de Montréal pourrait pour se faire s'inspirer du conseil des arts ou de Design Montréal.

Le Laboratoire offre des formations de différents niveaux en agriculture urbaine et anime le portail « Agriculture Montréal ». La contribution supplémentaire proposée dans le cadre d'un CPA, comme groupe de recherche, serait de tenir une forme d'observatoire en agriculture urbaine. Un éventuel CPA devra aussi compter sur une multitude d'acteurs déjà présents et qui détiennent des compétences en agriculture urbaine.

Questions et commentaires des commissaires

Comment appuyer le développement de toits verts pour trouver de l'espace cultivable, puisque la Ville de Montréal est déjà très dense? D'abord, l'île de Montréal dispose de beaucoup d'espace. Ainsi, dans le quartier Centre-sud, six hectares de terrains cultivables ont facilement été trouvés. La question est alors de savoir si les propriétaires de ces terrains sont disposés à laisser des agriculteurs les cultiver. Quant aux toits verts, de nouvelles techniques ont facilité l'implantation de telles structures à peu de coûts et sans modifications aux structures des bâtiments. Le fait d'offrir la possibilité aux fermiers urbains d'expérimenter des techniques d'agriculture sur les toits est une piste fort intéressante, quoique plus coûteuse que l'utilisation de terres en friche.

Plusieurs grands terrains sont encore disponibles sur l'île de Montréal. Par exemple, L'Île-Bizard pourrait-elle redevenir le panier des Montréalais? En effet, Montréal est située sur les meilleures terres agricoles du Québec, ce qui fait que les cultures se font de plus en plus sur des terres de mauvaise qualité. À l'occasion de l'exercice de planification de la zone agricole, le PDZA, M. Duchemin a proposé que l'île de Montréal accueille des incubateurs de fermes pour les jeunes agriculteurs. Si 80% de la population québécoise vit à l'heure actuelle en ville, le chercheur émet l'hypothèse que les futurs fermiers résident peut-être à Montréal en ce moment. Ainsi, leur donner l'occasion d'expérimenter avec de petites terres agricoles d'un ou deux hectares peut s'avérer intéressant pour développer le goût pour ce métier chez des urbains, tout en protégeant le territoire agricole. Actuellement, ce genre d'initiatives existent à Saint-Bruno, et elles soulèvent là-bas la question de la fragmentation du territoire agricole .

Les changements climatiques auront-ils pour effet d'apporter des modifications aux cultures montréalaises? Les enjeux pour Montréal sont davantage au niveau des pluies et de la gestion de l'eau. Des crues plus abondantes sont à prévoir, suivies d'intermèdes de sécheresse, ce qui posera des défis pour alimenter l'agriculture sans avoir recours au robinet.

Comment voyez-vous le lien entre le rôle d'un CPA à l'échelle régionale et l'action locale que vous suggérez de fédérer autour de conseils locaux de concertation, tout en évitant de concerter de façon abusive les acteurs du terrain ? Les deux échelles sont importantes. Cependant, il faut s'assurer que le CPA aura des antennes vers le local, pour qu'il s'enracine dans les besoins réels et les initiatives concrètes. Ceci peut être par exemple en s'appuyant sur des instances déjà en place et responsables de la concertation, à l'échelle locale. Ce sera son rôle de mobiliser les interlocuteurs pertinents et fédérateurs dans chaque territoire participant. Le programme des Écoquartiers pourrait être pris en compte dans certains territoires tandis que d'autres territoires pourraient se fédérer autour des tables de quartiers ou d'autres intervenants. Pour M. Duchemin, il importe de s'adapter aux structures et dynamiques existantes.

Enfin, une question porte sur le SAM et le CPA. Selon M. Duchemin, ces instances ne peuvent coexister, elles doivent fusionner. Donc, le SAM devra s'insérer dans le CPA, au même titre que le comité permanent sur l'agriculture urbaine.

M. Vermette prend la parole pour préciser que les arrondissements et les villes liées ont des compétences en matière d'urbanisme que l'agglomération n'a pas. Par exemple, l'agglomération pourrait décider de créer un zonage « restauration rapide », l'application de ce zonage se ferait par les arrondissements. Cet exemple montre que le travail d'arrimage entre les différents paliers est nécessaire pour assurer la saine alimentation des Montréalais. Des politiques ou règlements-cadres

sont en élaboration et ils pourront éventuellement servir de base de travail aux autres arrondissements.

Enfin, en réponse à l'intervention d'une citoyenne présente, le président rappelle que le mandat de la commission est de se pencher sur l'opportunité d'une gouvernance de type CPA. Cependant, si d'autres formes de gouvernance devaient être envisagées, il est tout à fait possible de soumettre un mémoire en ce sens.

5. Varia

Aucun point.

6. Levée de l'assemblée

Avant de lever la séance de l'assemblée, le président remercie les participants de leur contribution enrichissante. Il rappelle que la prochaine assemblée publique d'audition des mémoires se tiendra le lendemain 8 octobre en soirée à partir de 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de l'assemblée est levée à 16 h 30.

ADOPTÉ LE : 15 NOVEMBRE 2016

« original signé »

Benoit Dorais
Président

« original signé »

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste